

08 AVRIL 2021



# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## COMPTE – RENDU DE LA SÉANCE

HAUTES TERRES COMMUNAUTE

4, rue du faubourg Notre-Dame 15 300 MURAT

L'an deux mille vingt-et-un, le huit avril, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

**Membres présents :**

ACHALME Didier	CRAUSER Magali	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	ROCHE Pierrick
AMAT Gilles	DALLE Thierry	LEBERICHEL Philippe	RONGIER Jean
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DE MAGALHAES Franck	MARSAL Michel	ROSSEEL Philippe
ARMANDET Djuwan	DELPIROU Denis	MATHIEU Thierry	SARANT Philippe
BATIFOULIER Karine	DONIOL Christian	MEISSONNIER Daniel	SOULIER Christophe
BATIFOULIER Vivien	FOURNAL Xavier	PENOT Jean-Pierre	TEISSEDRE Claire
BUCHON Frédérique	GOMONT Danielle	PONCHET – PASSEMARD Colette	TOUZET Josette
CEYTRE Georges	GRIFFE Alain	PORTENEUVE Michel	TUFFERY Marie-Claire
CHABRIER Gilles	JOB Eric	POUDEROUX Gérard	VERNET Roland
CHEVALLET Béatrice	JUILLARD Pierre	ROCHE Félix	VIALA Eric

**Membres absents :**

BEAUFORT – MICHEL Bernadette	GENEIX David	MAJOREL Danièle	PRADEL Ghyslaine
BOUARD André	JOUBE Robert	MENINI Vincent	REBOUL Jean-Paul
CHARBONNIER Marie-Ange	LANDES Jean-François	PAGENEL Bernard	TRONCHE André
CHAUVEL Lucette	LESCURE Luc	PETELET Nathalie	VAN SIMMERTIER Alain
			VERDIER Jean-Louis

**Pouvoirs :**

BEAUFORT – MICHEL Bernadette à ACHALME Didier
BOUARD André à PENOT Jean-Pierre
CHARBONNIER Marie-Ange à ARMANDET Djuwan
CHAUVEL Lucette à CEYTRE Georges
JOUBE Robert à ACHALME Didier
MAJOREL Danièle à TOUZET Josette
MENINI Vincent à PORTENEUVE Michel
PAGENEL Bernard à ROSSEEL Philippe
PETELET Nathalie à PORTENEUVE Michel
PRADEL Ghyslaine à PONCHET-PASSEMARD Colette
VERDIER Jean-Louis à CHABRIER Gilles

- **Date de convocation : 1<sup>er</sup> avril 2021**
- **Secrétaire de séance : PONCHET – PASSEMARD Colette**
- **Membres en exercice : 57**
- **Présents : 40**
- **Pouvoirs : 11**
- **Votants : 51**

Monsieur le Président constate que le quorum est réuni et déclare la séance ouverte à 20h20. Conformément à l'article à L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Colette PONCHET-PASSEMARD a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Président sollicite l'avis des élus communautaires sur l'ordre du jour transmis. Le Conseil communautaire valide à l'unanimité l'ordre du jour de la séance. Le Président propose d'ajouter les rapports complémentaires suivants au déroulé de l'ordre du jour de la séance :

1. Tarif de la prestation de services du chantier d'insertion sur le territoire de Hautes Terres Communauté ;
2. Avenant à la convention Fonds Région Unie avec la Région - Plan Montagne ;
3. Pôle viande de Neussargues : 2ème phase de travaux - Validation du plan de financement et sollicitation des subventions ;
4. Marché de travaux pour la création de la Maison des services et du tourisme à Allanche - Avenant n°3 au lot 7 ;
5. Marché de travaux pour la réhabilitation d'un bâtiment existant en Maison des services à Massiac - Avenant n°2 au lot 6 ;
6. Étude stratégique : élaboration du projet de territoire de Hautes Terres Communauté - Validation du plan de financement et sollicitation des subventions.

Le Conseil communautaire valide à l'unanimité le rajout des rapports cités ci-dessus à l'ordre du jour de la séance.

## FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

---

### Rapport n°1 - Délibération n°2021CC-77 : Adoption du procès-verbal du Conseil communautaire du 18 février 2021

Rapporteur : Didier ACHALME

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil communautaire le procès – verbal de la séance du Conseil communautaire du 18 février 2021.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 40  
Pour : 51

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 18 février 2021.

### Rapport n°2 - Délibération n°2021CC-78 : Adoption du compte-rendu des actes pris par le Président par délégation du Conseil communautaire

Rapporteur : Didier ACHALME

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil le compte-rendu des actes pris par délégation du Conseil communautaire ci-dessous.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 40  
Pour : 51

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le compte-rendu des actes pris par délégation du Conseil communautaire ci-dessous :

COMPTE – RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

N° DÉCISION	DATE	OBJET
2021DPRS DT-13	09/02/2021	<p><u>Finances – divers</u> : Décision de conclure et signer un devis avec l'entreprise TARDIEU Joël de SAINT-FLOUR (15) pour des travaux d'installation d'une baie de brassage informatique à la médiathèque de Massiac avec la mise en place d'un système de vidéo projection et l'installation d'une borne wifi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépose 152.00 €</li> <li>- Baie de brassage 1 659.40 €</li> <li>- Vidéo projection 573.58 €</li> <li>- Borne wifi 619.43 €</li> <li>- <b>TOTAL HT 3 004.41 €</b></li> <li>- <b>TVA 20 % 600.88 €</b></li> <li>- <b>TOTAL TTC 3 605.29 €</b></li> </ul> <p>Les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux seront inscrits au budget primitif 2021 – chapitre 21 immobilisations corporelles article 2135 Installations générales, agencements, aménagements des constructions opération 155 Travaux de bâtiments.</p>
2021DPRS DT-14	09/02/2021	<p><u>Finances – divers</u> : Décision de conclure et signer un contrat d'exploitation et de maintenance d'une installation photovoltaïque avec l'entreprise LEONIDAS OPTIMA GMBH de BEZANNES (51) pour l'exploitation et la maintenance de la plateforme photovoltaïque de Murat (Zone du Martinet) d'une durée de 5 ans pour un montant annuel de 1 500 € HT soit 1 800 € TTC ;</p> <p>Les crédits nécessaires à la signature de ce contrat seront inscrits au budget primitif 2021 et suivants – chapitre 011 charges à caractère général article 6516 Maintenance.</p>
2021DPRS DT-15	09/02/2021	<p><u>Finances – divers</u> : Décision de conclure et signer un devis avec l'entreprise LOCATION VOIRIE ENVIRONNEMENT de AVIGNON (84) pour la location d'une laveuse de containers du service déchets ménagers et assimilés pour une durée de 4 semaines pour un montant HT de 7 000 € soit 8 400 € TTC. Les crédits nécessaires à la signature de ce devis seront inscrits au budget primitif déchets ménagers 2021 chapitre 011 charges à caractère général article 6135 Locations mobilières.</p>
2021DPRS DT-16	15/02/2021	<p><u>Location</u> : Décision de conclure et signer une convention de mise à disposition d'un broyeur de végétaux, marque GREENMECH, avec la Commune de LAURIE située Le Bourg 15 500 LAURIE.</p> <p>Ladite convention présente les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Durée de 1 an à compter de la signature ;</li> <li>- Réservation obligatoire ;</li> <li>- Consentie aux tarifs actés par délibération du Conseil communautaire ;</li> <li>- Une caution de 200 € est demandée.</li> </ul>
2021DPRS DT-17	23/02/2021	<p><u>Finances – divers</u> : Décision de conclure et signer une lettre de commande avec le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal en vue de l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques à Massiac pour un montant total de 51 853.49 € TTC. La participation de Hautes Terres Communauté représente 35 % du coût HT du projet et la totalité de la TVA, soit une participation totale de 36 729.56 €.</p> <p>Un 1<sup>er</sup> acompte de 18 364.78 € sera versé à la commande et le solde de 18 364.78 € à l'issue de la réalisation des travaux. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021 chapitre 21 immobilisations corporelles compte 2188 autres immobilisations corporelles opération 193 équipements mobilité.</p>

2021DPRS DT-18	23/02/2021	<p><u>Location</u> : Décision de modifier et valider la convention cadre de partenariat des Maisons de services du territoire. Le cadre tarifaire des partenariats dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021 est fixé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenaires effectuant des présences régulières ou irrégulières, physiques ou en visioconférence concernant l'accompagnement de public ; ou partenaires nationaux signataires de la convention d'Homologation France Services : <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Accès illimité à des locaux définis sur l'ensemble du territoire de Hautes Terres Communauté et aux services afférents (copie, internet, accueil, etc.) à titre gratuit ;</li> </ul> </li> <li>• Partenaires et organismes proposant des formations, des animations ou des prestations payantes pour les usagers, ou dont l'activité est à but lucratif : <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Accès à des locaux définis sur l'ensemble du territoire de Hautes Terres Communauté pour des présences aléatoires ou régulières, sur des périodes déterminées aux tarifs TTC suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 1 bureau : 10 € à la ½ journée ou 15 € à la journée ;</li> <li>○ Salle informatique ou salle de réunion : 30 € à la ½ journée : 30 € ou 50 € à la journée ;</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> <p>Des avenants seront conclus avec tous les partenaires dont la convention de partenariat est actuellement en cours, afin d'intégrer ces nouvelles conditions.</p>
2021DPRS DT-19	02/03/2021	<p><u>Location</u> : Décision de conclure et signer un avenant n°1 la convention d'occupation temporaire conclue avec Monsieur Bernard DELCROS, Sénateur du Cantal, dans le cadre de l'occupation de locaux situés au 2 bis rue du Faubourg Notre-Dame à MURAT pour l'installation de sa permanence parlementaire. Cet avenant a pour objet de renouveler la convention pour une durée de 3 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le montant de la redevance reste inchangé, soit 300 € par mois.</p>
2021DPRS DT-20	04/03/2021	<p><u>Location</u> : Décision de conclure et signer une convention de gestion avec la Commune de Massiac, sise 1 rue Albert Chalvet - 15 500 MASSIAC, pour lui confier la gestion de la borne de recharge électrique. La durée de la présente est fixée du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 31 décembre 2025. La mise à disposition de la borne est consentie à titre gracieux, la Commune prenant en charge l'ensemble des frais liés à son fonctionnement.</p>
2021DPRS DT-21	09/03/2021	<p><u>Location</u> : Décision de conclure et signer six conventions de mise à disposition de locaux avec les six communes accueillant sur leur territoire les temps d'animation proposés par le service Relais Petite Enfance, soit Albepierre-Bredons, Allanche, La Chapelle d'Alagnon, Marcenat, Murat et Neussargues-en-Pinatelle.</p> <p>Ces conventions fixent les modalités de mise à disposition de locaux entre les communes concernées et Hautes Terres Communauté, pour l'occupation régulière des lieux dans le cadre des activités du Relais Petite Enfance. Elles sont conclues à compter de leur signature pour une durée de 1 an renouvelable tacitement pour une durée similaire, à titre gracieux. L'utilisation des locaux communaux s'effectuera dans le strict respect des règles d'hygiène et des mesures barrières spécifiques (dans le respect de la réglementation en vigueur liée à la période de crise sanitaire).</p>
2021DPRS DT-22	09/03/2021	<p><u>Location</u> : Décision de signer la convention de mise à disposition de la salle multimédia du 3<sup>ème</sup> étage de Hautes Terres Communauté avec Monsieur MESSAGER, inspecteur de l'éducation nationale du Cantal. Les caractéristiques sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Durée : le jeudi 18 mars 2021 de 17h00 à 19h00 ;</li> <li>- Conditions financières : à titre gracieux.</li> </ul>

2021DPRS DT-23	09/03/2021	<p><u>Location</u> : De signer la convention de mise à disposition de la salle multimédia du 3<sup>ème</sup> étage de Hautes Terres Communauté avec le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, représenté par Madame Marie-Pierre GARD agissant en qualité d'assistante administrative. Les caractéristiques sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Durée : le jeudi 18 mars 2021 de 9h00 à 16h00 ;</li> <li>- Conditions financières : à titre gracieux.</li> </ul>
2021DPRS DT-24	09/03/2021	<p><u>Culture</u> : Décision de conclure et signer une convention de prêt à titre gracieux avec le Conseil départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre de l'exposition « Fleuves et rivières » au sein de la médiathèque intercommunale du 28 avril au 29 juin 2021. Une attestation d'assurances sur un montant de la valeur de l'exposition à hauteur de 1 500 € TTC sera fournie.</p> <p>Les panneaux seront récupérés l'exposition restituée aux dates prévues mentionnées dans la convention.</p>
2021DPRS DT-25	10/03/2021	<p><u>Autres contrats</u> : Décision de souscrire à la prestation de services optionnelle de Cantal Ingénierie et Territoires intitulée « Mise en conformité du Règlement Général de Protection des Données (RGPD) » incluant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise à disposition d'un délégué à la protection des données mutualisé (DPO) mutualisé,</li> <li>- La mise en conformité pluriannuelle de la collectivité au règlement RGPD par : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'inventaire des traitements de la collectivité,</li> <li>• L'identification des données personnelles traitées,</li> <li>• La réalisation d'Etudes d'Impact sur la Vie Privée,</li> <li>• La proposition d'un plan d'actions,</li> <li>• La rédaction des registres de traitements,</li> </ul> </li> <li>- La sensibilisation des élus et des agents,</li> <li>- L'accompagnement méthodologique et juridique dans la réception, et le prétraitement des demandes des administrés en la matière.</li> </ul> <p>Cantal Ingénierie et Territoires est désigné en tant que personne morale, comme étant le Délégué à la Protection des Données mutualisé pour la collectivité. Cette mission sera exercée selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de Cantal Ingénierie et Territoires. Le barème de la cotisation forfaitaire fixé à 7 200 € TTC soit 2 400 € TTC /an est approuvé.</p> <p>Une convention d'assistante à maîtrise d'ouvrage sera signée, fixant les engagements de chacune des parties dans la réalisation des travaux liés au RGPD et ce, durant la période d'engagement d'une durée de 3 ans fermes.</p> <p>Enfin, les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.</p>
2021DPRS DT-26	10/03/2021	<p><u>Culture</u> : Décision de conclure et signer un contrat de cession des droits d'exploitation de spectacle avec « la Cie Pipasol », sise au 68 chemin du Boulard 69 440 CHAUSSAN, pour l'organisation des spectacles « Valises d'enfance » en direction des scolaires du territoire (CE-CM) et d'actions culturelles sous forme d'ateliers au sein des établissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Trois représentations du spectacle « Valises d'enfance », le lundi 22 mars et mardi 23 mars 2021, sur les communes de Neussargues-en-Pinatelle et de Massiac ;</li> <li>- Actions culturelles sous forme d'ateliers en direction des scolaires (CE-CM du territoire) aux dates suivantes (01/04 ; 02/04 ; 06/04 ; 07/04 ; 08/04 ; 09/04).</li> </ul> <p>Il sera versé à « la Cie Pipasol » un montant de cession à hauteur de 6 599,03 € TTC correspondant à trois représentations et aux frais techniques, ainsi que la prise en charge des frais relatifs à l'accueil (prise en charge pour 4 personnes) et au transport.</p> <p>De plus, il sera versé à « la Cie Pipasol » un montant de 1 975,49 € TTC relatif aux ateliers en milieu scolaire en direction des classes de CE-CM du territoire ainsi que les frais d'accueil (pour 2 personnes) correspondants à ces actions.</p>

2021DPRS-27	11/03/2021	<p><u>Autres actes de gestion du domaine privé</u> : Décision de conclure et de signer une convention de mise à disposition des parcelles sur la section 044B n° B 0720, n° B0487, situées à Le Breuil 15 300 MURAT, avec Madame Martine HUGON.</p> <p>Ladite convention présente les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Activité de pâturage uniquement ;</li> <li>- Durée de 1 an à compter du 1er mars 2021 ;</li> <li>- Renouvelable une fois pour une durée similaire ;</li> <li>- Consentie à titre gracieux ;</li> <li>- Clôtures et mesures de sécurité à la charge de l'occupant.</li> </ul>
2021DPRS-28	12/03/2021	<p><u>Culture</u> : Décision de conclure et signer la convention de partenariat avec le SIGAL pour l'organisation d'un événement culturel et naturaliste, le « Festival Nature et Culture », mêlant animations culturelles et naturalistes autour de l'eau et des milieux aquatiques.</p> <p>Ladite convention stipule les modalités d'organisation du Festival Nature et Culture 2021.</p> <p>Hautes Terres Communauté prendra en charge les coûts relatifs à l'organisation du Festival Nature et Culture 2021, s'élevant à 10 500,00 € TTC, montant prévu au budget prévisionnel de la programmation culturelle pour l'année 2021. Le SIGAL quant à lui prendra en charge l'autre partie des coûts relatifs à l'organisation du festival, s'élevant à 7 909,19 € TTC, ainsi que le coût de la location de barnums.</p>
2021DPRS-29	17/03/2021	<p><u>Location</u> : Décision de conclure et signer une convention de partenariat pour la mise à disposition des locaux des Maisons de services du territoire avec l'association LA RENOUÉE – AIED, pour préciser les modalités et les moyens mis en œuvre entre les deux parties.</p> <p>Les conditions principales sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition à titre précaire et révocable d'un bureau dans les Maisons de services de Hautes Terres Communauté ;</li> <li>- Durée : 1 an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 à titre gratuit ;</li> <li>- Réservation des lieux à la demande.</li> </ul>
2021DPRS-30	22/03/2021	<p><u>Location</u> : Décision de signer la convention de mise à disposition de la salle multimédia du 3<sup>ème</sup> étage de Hautes Terres Communauté avec Monsieur MESSAGER, inspecteur de l'éducation nationale du Cantal. Les caractéristiques sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Durée : le jeudi 09 avril 2021 de 17h00 à 19h00 ;</li> <li>- Conditions financières : à titre gracieux.</li> </ul>
2021DPRS-31	22/03/2021	<p><u>Location</u> : Décision de signer la convention de mise à disposition de la salle multimédia du 3<sup>ème</sup> étage de Hautes Terres Communauté avec le Conseil Départemental, représenté par Madame Natacha MURACCIOLE, Direction Action Sociale Emploi Insertion, ayant son siège social au 28 avenue Gambetta – 15 000 AURILLAC. Les caractéristiques sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Durée : le vendredi 19 mars 2021 de 9h00 à 12h00 ;</li> <li>- Conditions financières : à titre gracieux.</li> </ul>

### Rapport n°3 - Délibération n°2021CC-79 : Désignation des représentants de Hautes Terres Communauté au sein des Conseils d'administration des collèges du territoire

Rapporteur : Didier ACHALME

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 40  
Pour : 51

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

- **DE DÉSIGNER** les conseillers communautaires titulaires et suppléants suivants pour représenter Hautes Terres Communauté au sein des Conseils d'administration des collèges du territoire :

COLLÈGE	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
Collège Georges Pompidou – Murat	CHEVALLET Béatrice	JOB Eric
Collège Pierre Galéry – Massiac	JOB Eric	MAJOREL Danièle
Collège Maurice Peschaud – Allanche	ROSSEEL Philippe	CHEVALLET Béatrice

## PÔLE SERVICES TECHNIQUES

### Rapport n°4 - Délibération n°2021CC-80 : Lancement d'un marché public pour l'acquisition d'un porteur poids-lourd équipé d'une benne à ordures ménagères et reprise de l'ancien

Rapporteur : Philippe ROSSEEL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 40  
Pour : 51

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le lancement du marché public de fournitures pour l'acquisition d'un porteur poids lourd équipé d'une benne à ordures ménagères ;
- **D'AUTORISER** la reprise de l'ancien véhicule au sein de ce marché public ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires au lancement du marché public ;
- **D'INSCRIRE** les dépenses au budget primitif 2021.

### Rapport n°5 - Délibération n°2021CC-81 : Collecte des déchets de bois traités de type créosote à la déchetterie de Neussargues-en-Pinatelle

Rapporteur : Philippe ROSSEEL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 40  
Pour : 51

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** la reprise des bois traités type bois créosoté tels que décrits dans l'arrêté du 18 décembre 2018 à la déchetterie de Neussargues-en-Pinatelle ;
- **DE MODIFIER** le règlement intérieur de la déchetterie en vue d'intégrer l'acceptation de ce type de déchets ;
- **DE FIXER** les tarifs de reprise des bois traités en déchetterie suivants qui serviront de base à la facturation des usagers :

DECHETTERIE DE NEUSSARGUES-EN- PINATELLE	Section bois cm <sup>2</sup>	Prix de reprise au mètre	Participation fixe
	0 < 100	10 €	20 €
	101 < 200	18 €	20 €
	201 < 300	27 €	20 €
	301 < 400	36 €	30 €
	401 < 500	44 €	30 €
	501 < 600	53 €	30 €
	601 < 700	61 €	30 €
	701 < 800	70 €	40 €
	801 < 900	79 €	40 €
	901 < 1000	87 €	40 €



	Section supérieure	Tarification via cumul des prix par section ci-dessus.  Exemple : section de 2500 cm <sup>2</sup> Prix de 2 x 87 + 44 = 218 €	40 €
--	--------------------	---	------

## PÔLE DÉVELOPPEMENT, AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

---

### Rapport n°6 - Délibération n°2021CC-82 : Cession d'une parcelle sur la zone d'activités économiques de Neussargues-en-Pinatelle à la SAS CHARRADE

Rapporteur : Didier ACHALME

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 40  
Pour : 51

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** la cession de la parcelle n°000 Z0 131 située au lieu-dit Les Canals – 15 170 NEUSSARGUES EN PINATELLE, d'une surface de 3 423 m<sup>2</sup> à la SAS CHARRADE, sous réserve de l'obtention du permis de construire par cette dernière ;
- **D'APPROUVER** le prix de cession de la parcelle 9 €/m<sup>2</sup> hors TVA sur marge, soit un prix total à payer par l'acquéreur de 30 807 € hors TVA sur marge ;
- **DE PRECISER QUE** la TVA à la marge s'applique sur cette cession ;
- **DE PRECISER** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

### Rapport n°7 - Délibération n°2021CC-83 : Cession d'un ensemble immobilier (ancienne scierie) situé à Neussargues-en-Pinatelle à la SAS CHARRADE

Rapporteur : Didier ACHALME

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 40  
Pour : 51

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** la cession de l'ensemble immobilier dont les références cadastrales sont mentionnées ci-dessus, situé au lieu-dit « Place du Champ de Foire » et « La Gare » - 15 170 NEUSSARGUES EN PINATELLE, d'une surface de 4 751 m<sup>2</sup> à la SAS CHARRADE ;
- **DE FIXER** le prix de cession du bien à 139 000 € HT soit 166 800 € TTC ;
- **DE PRECISER** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

## PÔLE SERVICES À LA POPULATION

### Rapport n°8 - Délibération n°2021CC-84 : Marché de maîtrise d'œuvre pour la création de la Maison des services et du tourisme à Allanche – Avenant n°4

Rapporteur : Michel PORTENEUVE

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 40  
Pour : 51

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** la modification n°4 suivante dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour la création de la Maison des services et du tourisme à Allanche :

Entreprise	Montant avenant n°1 - Fixation montant définitif du marché	Montant avenant n°2 (HT)	Montant avenant n°3 (HT)	Montant avenant n°4 (HT)	Montant total du marché (HT)	%
SAS AA GROUP	119 212,50 €	9 400 €	Non financier	10 000 €	138 612,50 €	+ 16,27 %

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### Rapport n°9 - Délibération n°2021CC-85 : Création de la Maison des services de Massiac – réhabilitation d'un bâtiment existant : actualisation du plan de financement et sollicitation des subventions

Rapporteur : Djuwan ARMANDET

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 40  
Pour : 51

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le plan de financement suivant en vue de financer la création de la Maison des services de Massiac :

DÉPENSES EN HT		RECETTES		
Nature	Montant	Nature	Montant	Dépenses éligibles
Maîtrise d'œuvre	95 700 €	ÉTAT (DSIL 2017)	85 000 €	500 000 €
		ÉTAT (DSIL 2018)	119 000 €	700 000 €
		ÉTAT (DSIL 2019)	59 550 €	119 100 €
		CD 15 (CCD)	371 510 €	1 264 009 €
		RÉGION (CAR)	244 500 €	1 200 000 €
Travaux	1 304 314,66 €	LEADER	124 784 €	629 792 €
		Autofinancement	395 670,66 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 400 014,66 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 400 014,66 €</b>	

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter les subventions suivantes :
- 371 510 € auprès du Conseil Départemental au titre du Contrat Cantal Développement ;
  - 124 784 € auprès du GAL au titre du Programme LEADER ;
- **D'INSCRIRE** les crédits au budget primitif 2021.

## RESSOURCES HUMAINES

### Rapport n°10 - Délibération n°2021CC-86 : Création de poste dans le cadre du dispositif service civique

Rapporteur : Colette PONCHET – PASSEMARD

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 40  
Pour : 51

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires ;
- **DE DONNER** son accord à l'accueil de jeunes en service civique en général ;
- **DE PRENDRE** en compte les dépenses afférentes lors de l'élaboration du prochain budget.

## FINANCES

### Rapport n°11 - Délibération n°2021CC-87 : Vote du budget primitif principal pour l'année 2021

Rapporteur : Xavier FURNAL

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 40  
Pour : 51

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le budget primitif principal 2021 qui s'équilibre tant en dépenses et recettes de fonctionnement qu'en dépenses et recettes d'investissement comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	7 235 542.93 €	7 235 542.93 €
INVESTISSEMENT	9 296 087.86 €	9 296 087.86 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 531 630.79 €</b>	<b>16 531 630.79 €</b>

### Rapport n°12 - Délibération n°2021CC-88 : Vote du budget primitif déchets ménagers pour l'année 2021

Rapporteur : Xavier FURNAL

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 40  
Pour : 51

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le budget primitif déchets ménagers 2021 qui s'équilibre tant en dépenses et recettes de fonctionnement qu'en dépenses et recettes d'investissement comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 034 124.46 €	2 034 124.46 €
INVESTISSEMENT	1 231 389.44 €	1 231 389.44 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 265 513.90 €</b>	<b>3 265 513.90 €</b>

**Rapport n°13 - Délibération n°2021CC-89 : Vote du budget primitif réseau de chaleur bois de Murat pour l'année 2021**Rapporteur : Xavier FOURNAL**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**Présents : 40  
Pour : 51Procurations : 11  
Abstention : 0Votants : 51  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le budget primitif réseau de chaleur bois de Murat 2021 qui s'équilibre tant en dépenses et recettes de fonctionnement qu'en dépenses et recettes d'investissement comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	339 533.25 €	339 533.25 €
INVESTISSEMENT	192 477.29 €	192 477.29 €
<b>TOTAL</b>	<b>532 010.54 €</b>	<b>532 010.54 €</b>

**Rapport n°14 - Délibération n°2021CC-90 : Vote du budget primitif mobilité pour l'année 2021**Rapporteur : Xavier FOURNAL**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**Présents : 40  
Pour : 51Procurations : 11  
Abstention : 0Votants : 51  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le budget primitif mobilité 2021 qui s'équilibre tant en dépenses et recettes de fonctionnement qu'en dépenses et recettes d'investissement comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	215 815.00 €	215 815.00 €
INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>215 815.00 €</b>	<b>215 815.00 €</b>

**Rapport n°15 - Délibération n°2021CC-91 : Vote du budget primitif chantier d'insertion pour l'année 2021**Rapporteur : Xavier FOURNAL**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**Présents : 40  
Pour : 51Procurations : 11  
Abstention : 0Votants : 51  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le budget primitif chantier d'insertion 2021 qui s'équilibre tant en dépenses et recettes de fonctionnement qu'en dépenses et recettes d'investissement comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	248 416.64 €	248 416.64 €
INVESTISSEMENT	5 000.00 €	5 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>253 416.64 €</b>	<b>253 416.64 €</b>

**Rapport n°16 - Délibération n°2021CC-92 : Vote du budget primitif prestations de services aux communes pour l'année 2021**Rapporteur : Xavier FOURNAL**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**Présents : 40  
Pour : 51Procurations : 11  
Abstention : 0Votants : 51  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le budget primitif prestations de services aux communes 2021 qui s'équilibre tant en dépenses et recettes de fonctionnement qu'en dépenses et recettes d'investissement comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	265 800.75 €	265 800.75 €
INVESTISSEMENT	137 066.99 €	137 066.99 €
<b>TOTAL</b>	<b>402 867.74 €</b>	<b>402 867.74 €</b>

### Rapport n°17 - Délibération n°2021CC-93 : Vote du budget primitif pôle viande de Neussargues pour l'année 2021

Rapporteur : Xavier FOURNAL

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 40  
Pour : 51

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le budget primitif Pôle viande de Neussargues en Pinatelle 2021 qui s'équilibre tant en dépenses et recettes de fonctionnement qu'en dépenses et recettes d'investissement comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	213 843.35 €	213 843.35 €
INVESTISSEMENT	660 283.78 €	660 283.78 €
<b>TOTAL</b>	<b>874 127.13 €</b>	<b>874 127.13 €</b>

### Rapport n°18 - Délibération n°2021CC-94 : Vote du budget primitif traitement des boues des stations d'épuration pour l'année 2021

Rapporteur : Xavier FOURNAL

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 40  
Pour : 51

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le budget primitif traitement des boues des stations d'épuration 2021 qui s'équilibre tant en dépenses et recettes de fonctionnement qu'en dépenses et recettes d'investissement comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	95 000.00 €	95 000.00 €
INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>95 000.00 €</b>	<b>95 000.00 €</b>

### Rapport n°19 - Délibération n°2021CC-95 : Vote du budget primitif zone artisanale du Colombier pour l'année 2021

Rapporteur : Xavier FOURNAL

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 40  
Pour : 51

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le budget primitif Zone artisanale du Colombier 2021 qui s'équilibre tant en dépenses et recettes de fonctionnement qu'en dépenses et recettes d'investissement comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	418 635.77 €	418 635.77 €
INVESTISSEMENT	356 861.86 €	356 861.86 €
<b>TOTAL</b>	<b>775 497.63 €</b>	<b>775 497.63 €</b>

### Rapport n°20 - Délibération n°2021CC-96 : Vote du budget primitif zone d'activités de Saint-Mary-le-Plain pour l'année 2021

Rapporteur : Xavier FOURNAL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 40  
Pour : 51

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le budget primitif Zone d'activités de Saint-Mary-le-Plain 2021 qui s'équilibre tant en dépenses et recettes de fonctionnement qu'en dépenses et recettes d'investissement comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	85 336.27 €	85 336.27 €
INVESTISSEMENT	81 656.76 €	81 656.76 €
<b>TOTAL</b>	<b>166 993.03 €</b>	<b>166 993.03 €</b>

### Rapport n°21 - Délibération n°2021CC-97 : Création d'un budget annexe pour la commercialisation de deux terrains à bâtir sur la commune de Massiac

Rapporteur : Xavier FOURNAL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 40  
Pour : 51

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** la création d'un budget annexe relatif à la commercialisation de deux terrains à bâtir sur la commune de Massiac à proximité de la Zone artisanale du Colombier, dénommé « Commercialisation de terrains à bâtir sur la commune de Massiac » ;
- **DE PRECISER** que l'ensemble des dépenses et recettes relatives à ce service seront inscrites au budget de l'année en cours ;
- **DE PRECISER** que ce budget sera assujéti à la TVA sur la marge et que les déclarations de TVA se feront trimestriellement.

### Rapport n°22 - Délibération n°2021CC-98 : Vote du budget primitif commercialisation de deux terrains à bâtir sur la commune de Massiac

Rapporteur : Xavier FOURNAL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 40  
Pour : 51

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le budget primitif commercialisation de terrains à bâtir sur la commune de Massiac 2021 qui s'équilibre tant en dépenses et recettes de fonctionnement qu'en dépenses et recettes d'investissement comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	106 802.00 €	106 802.00 €
INVESTISSEMENT	53 401.00 €	53 401.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>160 203.00 €</b>	<b>160 203.00 €</b>

**Rapport n°24 - Délibération n°2021CC-99 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021**Rapporteur : Xavier FURNAL**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**Présents : 40  
Pour : 51Procurations : 11  
Abstention : 0Votants : 51  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** les taux des taxes directes locales pour l'année 2021 comme suit :

TAXES	TAUX 2021
Cotisation foncière des entreprises	28.24%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	0.00%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	17.14%

- **DE PRECISER** que pour l'année 2021, le taux de taxe d'habitation est gelé (taux identique au taux voté en 2019 soit 13.20%) ;
- **DE MANDATER** Monsieur le Président pour signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Rapport n°25 - Délibération n°2021CC-100 : Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2021**Rapporteur : Xavier FURNAL**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**Présents : 40  
Pour : 51Procurations : 11  
Abstention : 0Votants : 51  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le taux de 13.81% pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'année 2021 ;
- **DE MANDATER** Monsieur le Président pour signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Rapport n°23 - Délibération n°2021CC-101 : Dotation de fonctionnement à l'office de tourisme intercommunal – année 2021**Rapporteur : Xavier FURNAL**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**Présents : 40  
Pour : 51Procurations : 11  
Abstention : 0Votants : 51  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le versement d'une dotation de fonctionnement à l'office de tourisme intercommunal Hautes Terres Tourisme au titre de l'année 2021 pour un montant maximum de 360 000 € ;
- **DE PRECISER** que lors du versement du solde, Hautes Terres Tourisme devra communiquer le bilan de l'année 2021 et que le solde correspondra aux besoins de l'année ;
- **DE PRECISER** que le versement de la dotation se fera trimestriellement ;
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021 chapitre 65 autres charges de gestion courante, article 65737 Subventions de fonctionnement autres établissements publics locaux.

## Rapport complémentaire n°1 - Délibération n°2021CC-102 : Tarif de la prestation de service du chantier d'insertion sur le territoire de Hautes Terres Communauté

Rapporteur : Gérard POUDEROUX

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 40  
Pour : 51

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

- **DE FIXER** le tarif de la prestation de service du chantier d'insertion à hauteur de 1 500 € TTC par an ;
- **D'APPLIQUER** ce nouveau tarif à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 aux communes concernées.

## Rapport complémentaire n°2 - Délibération n°2021CC-103 : Avenant à la convention Fonds Région Unie avec la Région – Plan Montagne

Rapporteur : Gilles CHABRIER

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 40  
Pour : 51

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** la signature d'un avenant à la convention de participation au Fonds Région Unie selon le modèle présenté ;
- **D'APPROUVER** la participation financière de Hautes Terres Communauté à hauteur maximale de 2€/habitant soit 23 774 € maximum, cette nouvelle contribution pouvant être revue à la baisse en fonction du retour attendu de la Région Auvergne Rhône Alpes ;
- **DE SOLLICITER** la Région Auvergne Rhône-Alpes pour :
  - Une prolongation du dispositif au-delà du 30 avril ;
  - Une extension du dispositif « viticulteurs de montagne » aux viticulteurs du territoire de Hautes Terres Communauté situés en zone de montagne ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au versement de cette contribution au budget primitif 2021 en section d'investissement, compte tenu de la destination des aides accordées.

## Rapport complémentaire n°3 - Délibération n°2021CC-104 : Pôle viande de Neussargues : 2ème phase de travaux – Validation du plan de financement et sollicitation des subventions

Rapporteur : Michel PORTENEUVE

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 40  
Pour : 51

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** la réalisation de travaux complémentaires sur le Pôle viande de Neussargues ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement suivant :



DÉPENSES EN € HT		RECETTES EN €		
Nature	Montant	Nature	Montant	Pourcentage
Audit gestion de l'eau et des effluents	20 950 €	Plan de Relance	68 488 €	40 %
Estimation – Travaux sur les infrastructures de la station de pré-traitement	150 271 €	Agence de l'eau	68 488 €	40 %
		Autofinancement	32 244 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>171 221 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>171 221 €</b>	<b>100 %</b>

➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter les subventions suivantes :

- 68 488 € auprès de l'État au titre du Plan de Relance 2021 ;
- 68 488 € auprès de l'Agence de l'eau ;

➤ **D'INSCRIRE** les crédits au budget 2021.

#### Rapport complémentaire n°4 - Délibération n°2021CC-105 : Marché de travaux pour la création de la Maison des services et du tourisme à Allanche – Avenant n°3 au lot 7

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 40  
Pour : 51

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

➤ **D'APPROUVER** la modification n°3 du lot 7 suivante dans le cadre du marché de travaux pour la création de la Maison des services et du tourisme à Allanche :

Entreprise	Montant marché initial (HT)	Montant avenant n°1 (HT)	Montant avenant n°2 (HT)	Montant avenant n°3 (HT)	Montant total du marché (HT)	%
SAS DELPON	167 470,36 €	+ 6 289,17 €	Non financier	- 3 159,36 €	170 609,17 €	+ 1,87 %

➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### Rapport complémentaire n°5 - Délibération n°2021CC-106 : Marché de travaux pour la réhabilitation d'un bâtiment existant en Maison des services à Massiac – Avenant n°2 au lot 6

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 40  
Pour : 51

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

➤ **D'APPROUVER** la modification n°2 du lot 6 suivante dans le cadre du marché de travaux pour la réhabilitation d'un bâtiment existant en Maison des services à Massiac :

Entreprise	Montant marché initial (HT)	Montant avenant n°1 (HT)	Montant avenant n°2 (HT)	Montant total du marché (HT)	%
MEYRIAL LAGRANGE	74 435 €	- 20 181 €	+ 18 254 €	72 508 €	- 2,59 %

➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## Rapport complémentaire n°6 - Délibération n°2021CC-107 : Étude stratégique : élaboration du projet de territoire de Hautes Terres Communauté – Validation du plan de financement et sollicitation des subventions

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

Présents : 40  
Pour : 51

Procurations : 11  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** la réalisation d'une étude stratégique pour l'élaboration du projet de territoire de Hautes Terres Communauté ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement suivant :

DÉPENSES EN € HT		RECETTES EN €		
Nature	Montant	Nature	Montant	Pourcentage
Étude stratégique	18 000 €	Programme LEADER	10 400 €	58 %
		CAF	4 000 €	22 %
		Autofinancement	3 600 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>18 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18 000 €</b>	<b>100 %</b>

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter les subventions suivantes :
  - 10 400 € auprès du GAL Pays de Saint-Flour Haute Auvergne au titre du Programme LEADER ;
  - 4 000 € auprès de la CAF ;
- **D'INSCRIRE** les crédits au budget 2021.

L'ordre du jour étant terminé, le Président clos la séance à 22h40.

**L'intégralité des délibérations peut être consultée au siège de la communauté de communes, aux horaires d'ouverture.**

**Vu pour être affiché le 16 avril 2021 conformément aux prescriptions des articles L.2121.25 du Code général des collectivités territoriales.**

Le Président de Hautes Terres Communauté,

Didier ACHALME

